



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## commissariats

Question écrite n° 5322

### Texte de la question

M. Sébastien Pietrasanta attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation critique du commissariat de police de Colombes. Installé dans une maison bourgeoise du XIXème siècle, ce commissariat accueille 120 policiers qui exercent au quotidien leurs fonctions dans des conditions déplorables. La vétusté des locaux inquiètent aussi bien les fonctionnaires de police que les élus locaux. Au-delà de leur état déplorable, ces locaux de 700 m2 sont totalement inadaptés au travail des policiers qui ne peuvent assurer ni un accueil digne des victimes, ni respecter la confidentialité en matière de procédure. C'est pourquoi il lui demande au regard de cette situation particulièrement critique et urgente de lui indiquer quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour que la ville de Colombes qui accueille 80 000 habitants et dont la sécurité est une des priorités, puisse disposer d'un commissariat digne de ce nom et de lui faire connaître les délais impartis au règlement de cette situation.

### Texte de la réponse

Depuis 1979 le commissariat de circonscription de Colombes est implanté 5 rue du 8 mai 1945, dans une maison bourgeoise louée à la municipalité. D'une surface utile de 845 m2, les locaux sont d'une capacité peu satisfaisante pour accueillir les 120 fonctionnaires affectés au commissariat. La Ville de Colombes, propriétaire des lieux, a effectué à plusieurs reprises des travaux portant notamment sur la réfection des façades, l'étanchéité des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries extérieures, ainsi que des travaux d'aménagement pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, le service des affaires immobilières de la Préfecture de Police est désormais chargé de l'entretien du bâtiment depuis la mise en oeuvre de la police d'agglomération. Le ministère de l'intérieur est conscient de la nécessité d'améliorer par des travaux spécifiques le fonctionnement de ce commissariat. Toutefois, la configuration du site ne permet pas d'envisager une extension, seule solution permettant la rénovation globale du site et l'amélioration sensible des conditions de travail et d'accueil au sein du commissariat. L'hypothèse d'un aménagement dans des locaux précédemment occupés par la Gendarmerie nationale et appartenant au département a été un moment avancée. Elle s'est avérée irréalisable compte tenu du coût de restructuration de bâtiments inadaptés (anciens logements) et d'une incompatibilité avec les prescriptions du plan de prévention des risques d'inondation en vigueur sur le site. La recherche d'une nouvelle implantation s'avère donc indispensable pour apporter à ce dossier une solution satisfaisante pouvant être programmée par le ministère de l'intérieur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Pietrasanta](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5322

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 septembre 2012](#), page 5224

**Réponse publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 8218